

Lyon, le 28 Février 2022

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Présidence de M. BLACHE**

**PROCES VERBAL  
SEANCE DU MARDI 8 Février 2022**

- Désignation d'une secrétaire de séance : Mme NAZARET

- Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Mme NAZARET

PRÉSENTS/PRESENTES : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DELAUNAY, M. REVEL, M. AUGOYARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA.

EXCUSÉS/EXCUSEES : Mme RAMET, M. AVAKIAN, M. BOUZARD, Mme BORBON, M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, Mme LAHMAR.

**DÉPÔTS DE POUVOIR** : M. BLACHE, pouvoir de M. STUDER ; Mme CABRERA : pouvoir de Mme RAMET ; Mme TRIBALAT, pouvoir de M. AVAKIAN ; M. SOULIER, pouvoir de M. BOUZARD ; M. AUGOYARD, pouvoir de Mme AZOULAY ; M. BRUN, pouvoir de Mme BURTIN ; Mme NAZARET, pouvoir de Mme LAHMAR.

ABSENTS/ABSENTES : Mme BORBON

M.BLACHE prend la parole :

« Bonjour à tous et à toutes. Nous allons débiter ce conseil exceptionnel par son horaire et que nous positionnons ce conseil car il y a eu quelques commissions qui ont été faites par la majorité. Du coup, nous allons essayer de récupérer tout cela. Ce sera assez court. je pense.  
Donc, d'abord bonjour à tous ceux qui nous ont rejoints pour la tenue de ce conseil qui n'était pas prévu initialement, qui sera tenu en distanciel, encore une fois.  
Quelques petits éléments de cadrage : il faut savoir que vous gérez vous-même vos micros Vous ouvrez et fermez vos micros lorsque vous avez une demande de parole. Ce sera donc en autonomie pour chacun.

\*\_\*\_\*

M. BLACHE propose Mme NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mme NAZARET procède à l'appel nominal.*

\*\_\*\_\*

Les séances étant rapprochées, l'approbation du procès-verbal de la séance précédente se fera en mars 2022 pour recalculer les contenus.

\*\_\*\_\*

Procédons maintenant à l'examen du seul rapport.

**Rapport 06.22.229 - Première étape d'amplification de la zone à faible émissions (ZFE) sur le territoire de la Métropole de Lyon – Avis des communes concernées.**

« Je demande à Mme CROIZIER de bien vouloir rapporter ce dossier. »

Mme CROIZIER présente ce dossier :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le 1er janvier 2020, la Métropole de Lyon a instauré une zone à faible émissions mobilité concernant les véhicules utilitaires légers et les poids lourds destinés au transport de marchandises équipés de vignettes 3, 4, 5 et non classés tel que définis par l'État. L'ensemble de ces véhicules ont aujourd'hui l'interdiction de circuler, de stationner à l'intérieur d'une zone comprenant la presque totalité des neuf arrondissements de Lyon, la commune de Caluire et Cuire, les secteurs de Villeurbanne, Bron, Vénissieux situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent Bonneval.

Par délibération du 15 mars 2021, le Conseil de la Métropole a approuvé le principe d'amplification du dispositif ZFE en termes de catégorie de véhicules concernée et de périmètre.

Cette amplification doit être mise en œuvre en deux étapes :

- Etape 1, à compter du 1er septembre 2022 interdiction permanente de circuler, de stationner dans le périmètre actuel de la ZFE aux véhicules particuliers et aux deux roues motorisés équipés de vignette crit'air 5 et non classés,
- Etape 2, interdiction progressive de 2023 à 2026, les véhicules crit'Air 4, 3 puis 2 sur un périmètre central à définir. Cette étape pose donc le principe de la sortie du diesel en 2026.

La délibération qui nous concerne ce matin correspond uniquement à l'étape 1, donc à l'interdiction des véhicules particuliers et deux roues motorisés critères 5 et plus.

L'ensemble des éléments du projet a été mis à la consultation du public dans un premier temps du 3 au 26 novembre 2021, puis ayant constaté le très faible nombre d'avis émis par les habitants et donc, l'échec de la concertation réglementaire, la Métropole de Lyon a décidé par message du 3 décembre 2021 de sa prolongation jusqu'au 5 février 2022, donc samedi dernier.

La délibération qui nous est présentée concerne l'avis de la ville de Lyon au regard de cette étape 1 de la concertation.

Avant de présenter le fond de la délibération, je vais tout de même m'attacher un peu à la forme.

Il est inexplicable, compte tenu du nombre d'élus de la majorité de la Ville de Lyon qui siègent au Conseil de la Métropole, que sur un tel sujet, il ait fallu une telle pagaille pour arriver à ce conseil municipal extraordinaire du jeudi 10 février, précédé de ces neuf conseils d'arrondissement extraordinaires.

Je crois qu'il est préférable d'oublier rapidement les explications de la période de Noël et du virage à 180 degrés de Monsieur le Maire de Lyon expliquant qu'au contraire, le sujet était tellement important que l'exécutif lui consacrait un conseil particulier, tellement anticipé que l'information n'est jamais arrivée ; ni en commission ni en conseil d'arrondissement, bref « errare humanum est ».

Un mot également sur la forme de la concertation, c'est un échec complet quand on regarde le nombre d'avis déposés ou plutôt pas déposés sur les cahiers de concertation. Il y en a peu ou pas, quand les registres sont accessibles !

Il y a eu cinq avis à la Mairie du 6<sup>e</sup>, ce qui est plutôt mieux qu'ailleurs mais bien insuffisant.

Les différentes réunions organisées par la mairie centrale, comme celle des conseils de quartier, des CILs, ont eu que peu de succès : 25 connexions pour toute la ville de Lyon. Mais cet échec de la concertation réglementaire était prévisible car en la noyant dans une concertation volontaire pour d'autres étapes futures de la ZFE, personne n'y comprenait plus rien. D'ailleurs on a vu lors du conseil municipal du 27 janvier que même monsieur le maire de Lyon mélangeait lui-même les deux concertations.

Revenons donc à cette ZFE 5+. La ZFE a été engagée par la précédente majorité métropolitaine avec une approbation unanime car il est évident que tous, nous sommes favorables à vivre dans un air moins pollué et comprenons les enjeux. Même si la qualité de l'air s'est globalement constamment améliorée depuis les années 2000, les taux de dioxyde d'azote et de particules fines continuent à enregistrer des dépassements des valeurs limites et ont un impact sanitaire avéré.

Aujourd'hui, il s'agit d'amplifier cette ZFE, avec l'interdiction de circuler et stationner pour les véhicules particuliers ayant une vignette Crit'Air 5 et + et les 2 roues motorisés de plus de 25 ans.

Cette obligation légale doit, de toute façon, entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 mais la majorité de la Métropole a décidé d'avancer le calendrier. Au début, c'est-à-dire en mars 2021, il était question du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour cette obligation puis nous sommes passés au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et dernièrement au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Concrètement cette nouvelle interdiction va concerner 5 000 deux roues et 22 380 véhicules sur la Métropole dont 6 678 véhicules sur la Ville de Lyon.

Cette première étape pour les véhicules particuliers est stratégique.

Or nous avons vu avec l'expérience des professionnels qui sont concernés depuis deux ans qu'il y avait un manque d'information : 74 aides accordées pour un parc de véhicules de 28 662 soit 0,26%. A ce rythme-là, la qualité de l'air n'est pas prête de s'améliorer.

Plusieurs fois, j'ai interrogé les exécutifs, pour savoir si le très faible nombre d'aides demandées, correspondait à un manque d'informations des professionnels concernés ou bien juste au fait que même avec les aides prévues, il était impossible aux professionnels de changer de véhicules. Aucune réponse à ce jour.

J'ai également interrogé l'exécutif sur le nombre de dérogations et leur qualification d'ores et déjà accordées aux professionnels ... pas de réponse non plus.

Et c'est sur ces bases-là que le Maire de Lyon nous demanderait d'accélérer la procédure pour les particuliers, avant même que les aides de l'État, en particulier le prêt à taux 0, ne puissent prendre le relais ?

D'ailleurs, les aides proposées par la Métropole, même ajoutées à celles de l'État, ne peuvent être suffisantes pour bon nombre de personnes : .Il a été donné lors de la conférence métropolitaine des maires du 17 janvier, l'exemple de l'achat d'un véhicule d'occasion Essence Crit'Air 1 au prix de 7 000 € en indiquant que le reste à charge pour un bénéficiaire du RSA serait de 1 000 €. Mais le RSA pour une personne seule sans enfants, c'est 565,34 €. Pensez-vous que cette personne peut sortir 1 000 € pour changer de véhicule ?

L'accélération que nous demande la Métropole, pour les étapes 1 et 2, s'attaque aux plus précaires et va accroître les inégalités.

L'expérience des Gilets jaunes montre comment des décisions mal comprises car mal expliquées et mal accompagnées pouvaient mettre le feu aux poudres.

Bref, il y a clairement un manque d'information des personnes susceptibles d'être concernées et nous ne comprenons pas pourquoi la Métropole et la Ville de Lyon n'adressent toujours pas un courrier aux habitants des communes de la ZFE détenteurs d'un véhicule Crit'Air 5 ou plus afin de les prévenir et de les aider directement. La création d'un service de conseil aux mobilités est intéressante mais bien insuffisante.

Posons également la question des parkings relais, dont ne veut plus la Métropole et qui pourtant sont une évidence pour limiter la circulation à l'intérieur de la ZFE.

Développons un vrai maillage efficient de transport en commun plutôt que de perdre temps et argent sur un téléphérique qui ne verra jamais le jour.

En résumé, Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé des habitants de la Métropole de Lyon fait partie des priorités de nos actions. C'est une nécessité non discutable.

Le choix de se limiter aux véhicules professionnels marquait une volonté politique de procéder à des restrictions progressives avant d'élargir ce dispositif aux véhicules particuliers au regard des répercussions pour les ménages les plus modestes et du processus d'adaptabilité nécessaire aux entreprises. Cette vision d'équilibre fut acceptée par tous.

C'est donc une cause qui devrait nous réunir et la majorité actuelle en a fait un sujet politique, au mauvais sens du terme, un marqueur « vert », au détriment des contestations sociales et de l'adhésion des habitants. Le sujet que la Métropole veut traiter est en fait celui de la place de la voiture.

Au lieu de parler de pédagogie, de vigilance sur les déséquilibres, d'adhésion de la population, pour construire au mieux progressivement et durablement, au lieu de laisser aux usagers le temps de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur voiture ou faire le choix d'utiliser un autre mode de déplacement, alors même que la concertation est un échec, la Métropole et la Ville de Lyon nous demandent d'accélérer et d'amplifier le processus de ZFE en allant bien au-delà de la loi Climat et résilience.

Nous voterons donc pour le succès de la ZFE et donc contre l'accélération du calendrier et donc contre cette délibération.

Je vous remercie. »

M. BLACHE indique : « je vous remercie Mme CROIZIER de cette très bonne intervention qui passe bien en revue sans prisme politique ni intention de combattre les opposants politiques, au contraire, on a passé en revue toutes les failles, tout ce qui a été loupé au fil de l'eau et tout ce qui aurait pu être réalisé. Voilà, c'est mon petit commentaire personnel du matin après un petit café et une très bonne intervention. La journée va bien démarrer. Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

M. AUGOYARD, vous avez levé la main le premier: il est toujours rapide le matin ! C'est à vous. On vous écoute.»

« Toute la journée Monsieur le Maire, toute la journée ! Même si on veut réduire la vitesse dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Je ne reviendrai pas sur les éléments d'explication de Laurence CROIZIER qui a très bien présenté la délibération et qui a bien montré à la fois le fond et les lacunes du projet actuel.

Je voudrais aussi vous expliquer en tant qu'élue en charge des mobilités dans notre arrondissement mais aussi en tant qu'élue du groupe « pour Lyon » pourquoi je voterai et mon groupe aussi « contre » cette délibération.

Le dossier des mobilités est vraiment un enjeu très important depuis de nombreuses années et sur notre ville, on voit que beaucoup a été fait dans les mandats précédents et que beaucoup reste à faire.

On aurait aimé que beaucoup soit fait dans le mandat actuel malheureusement la politique des mobilités est aujourd'hui un peu prise en otage par une volonté de dogmatiser tous les échanges et de tout mettre sous le prisme en fait de la politisation ou en tout cas d'une volonté de ne pas chercher le compromis qui permettrait de rassembler derrière des projets qui sont très importants. Aujourd'hui, cette accélération du calendrier qu'a évoqué Laurence CROIZIER n'est, en fait, qu'un coup de com, il faut être très clair, de la part de la municipalité actuelle.

Elle veut montrer en accélérant de 3 mois un calendrier prévu par la loi qu'elle veut en fait taper sur les voitures. Mais le problème comme beaucoup de fois avec cette majorité, c'est qu'on tape mais à côté ou on tape sur la mauvaise personne. On essaie de faire une politique qui finalement se retourne contre l'objectif initial.

Vous avez dans notre agglomération des profils, des habitants très divers en terme de sociologie, d'habitat, en terme de lieu d'habitat par rapport au lieu de travail.

On a beaucoup de personnes qui ont besoin de leur automobile pour exercer des travaux qui sont faiblement rémunérés. Ce sont les conditions sociales qu'évoquait Laurence CROIZIER tout à l'heure. Je vais prendre un exemple très personnel. Je l'ai déjà dit à maintes reprises. J'ai grandi dans un quartier populaire, comment on dit maintenant, qui s'appelle la Duchère. Je me souviens des mamans de mes camarades d'école qui étaient aide-soignante, femme de ménage ou les papas qui étaient ouvrier peu qualifié et qui prenaient la voiture souvent très tôt le matin et rentraient très tard le soir pour aller travailler. Ils n'avaient pas les moyens de se payer un leasing pour un véhicule crit'air 1 voire des véhicules encore plus vertueux écologiquement.

Aujourd'hui ce sont eux qui vont être frappés par cette délibération. Ce qui manque dans cette délibération, c'est une conscience sociale, une conscience humaniste qui faisait toutes les politiques auparavant. Là, à l'affichage, on va taper sur les voitures pour la planète avec cette ZFE qu'on accélère un petit peu mais en fait dans la réalité ce sont toujours les mêmes qui vont trinquer si vous me passez cette expression et ça ce n'est pas acceptable dans un monde tel qu'il est aujourd'hui où justement nous devons avoir conscience et je dirais plutôt l'exigence d'accompagner ceux qui ont besoin de l'être.

Alors aujourd'hui, ceux qui sont victimes de cette zone ZFE, ce ne sont pas ceux qui vont s'en plaindre aussi, il faut bien le reconnaître.

Mais à côté de cet acharnement, de cet affichage qu'on va avoir aujourd'hui, on voit bien qu'il y a un vide sur les alternatives. Ok, on va supprimer un certain nombre d'automobiles, celles que j'ai évoquées tout à l'heure mais comment va-t-on faire pour ces personnes qui, justement, ont besoin parce qu'elles travaillent justement sur des horaires décalés pour se rendre de leur lieu de travail à leur lieu d'habitation ?

Est-ce qu'on a envisagé de créer un véritable maillage de transport en commun de nuit qui permettrait d'avoir des alternatives plutôt que d'avoir une voiture pour ces horaires décalés ? Est-ce qu'on va réfléchir à un meilleur maillage qui soit en adéquation avec le calendrier proposé ?

Je ne crois pas que beaucoup de projets vont sortir de terre d'ici le 1er septembre 2022.

Est-ce que l'on a compris, enfin, dans cette majorité que lorsque l'on prend des décisions qui sont contre-productives, on lutte en fait contre la difficulté qu'on voulait combattre !

En mauvais termes, vous avez aujourd'hui une urgence climatique que nous partageons tous, y compris à la Mairie du 6e arrondissement. Nous n'avons pas attendu l'avènement des écologistes pour avoir cette conscience. On l'a déjà démontré à de nombreuses reprises mais aujourd'hui comment allez-vous expliquer les vertus d'une zone à faible émission, si en plus, vous rendez des décisions impopulaires qui la rendent complètement inexplicable.

Cela est vraiment une difficulté majeure de cette délibération d'autant plus que l'air s'est amélioré dans notre Métropole.

Laurence CROIZIER l'a rappelé : tous les indicateurs le démontrent, l'air s'est amélioré parce qu'il y a eu des politiques combinées des politiques progressives, des politiques qui ont été acceptées en matière de mobilité, en matière de rénovation de logements difficilement mal isolées, sur lesquels il fallait améliorer les conditions de chauffage, mais aussi une aide, un accompagnement auprès des entreprises très polluantes dans certains secteurs de l'agglomération. C'est une politique globale qu'il faut avoir.

Malheureusement cette politique ne ressort pas. On est toujours dans le coup de com, on veut taper l'automobiliste et on veut à tout prix faire passer son idéologie. D'ailleurs cela, je dois vous le dire, c'est un peu anecdotique mais cela fait sourire. J'ai un peu vu le dossier de concertation qui a accompagné notre délibération mais allez expliquer aux familles que j'évoquais tout à l'heure, qu'ils pourront aller à leur travail en vélo cargo parce que c'est une des hypothèses, en tous les cas une des alternatives, proposée pour les travailleurs. Je ne crois pas que ce soit vraiment acceptable et sérieux en la matière.

Alors, il y a ce problème de fond et puis il y a le problème de forme, qui n'est en fait que le fond qui remonte à la surface. Vous avez une délibération qui doit être au cœur de l'engagement politique de cette majorité.

Ils nous donnent des leçons à longueur de conseils, de tweets, de réunions publiques sur l'urgence climatique, sur le fait qu'ils sont eux les seuls représentants de la vérité contre le changement climatique mais ce sont les seuls qui vont rater le coche pour inscrire une délibération aussi importante dans un conseil municipal ordinaire avec les explications qu'a rappelées Laurence, ce qui à Lyon a plutôt fait sourire qu'autre chose.

C'est soit de l'amateurisme, soit une volonté d'escamoter le débat démocratique.

Je ne sais pas ce qui est le plus grave, enfin j'ai quand même ma petite opinion mais lorsqu'on veut sérieusement lutter contre des dangers aussi importants qui nous guettent, il faut aussi montrer un certain professionnalisme, une certaine volonté d'agir pour nos concitoyens de manière ferme mais aussi efficace.

Donc, aujourd'hui, cette délibération démontre une nouvelle fois la dichotomie, le côté contradictoire entre l'action qui est prônée et l'action réalisée. C'est ce que nous avons déjà dit au dernier conseil d'arrondissement, pas si ancien que cela, à propos de la modification très large, on ne peut pas dire autre chose, du PLU-H, que nous avons déjà examinée.

Alors aujourd'hui, on parle de la ZFE, Laurence CROIZIER a évoqué des alternatives notamment sur les parcs relais, etc... il est dommage que notre métropole et notre ville ne se mettent pas un peu plus à la tâche pour aussi envisager d'autres alternatives pour améliorer l'air de notre agglomération, des alternatives crédibles et efficaces en matière de mobilité.

Je suis déçu, par exemple, que l'on ne donne aucune suite sur le déclassement de l'A6 A7, qui est un des axes de notre ville sur lequel la qualité de l'air est la plus mauvaise.

Je trouve dommage que l'on ne travaille pas davantage sur l'isolation des bâtiments. Je pense qu'on pourrait être encore plus proactif que ce qui est actuellement proposé et encore une fois, je pense qu'on pourrait être beaucoup plus proactif dans une pédagogie partagée parce que, et je conclurai là-dessus, la majorité actuelle a, quand même, une expérience, un élément dans lequel ils sont très forts, c'est de réussir à diviser une population sur des sujets qui devraient nous rassembler, réussir à diviser des élus sur des dossiers sur lesquels nous devons réaliser un consensus car nous savons qu'il y a difficulté à combattre plus qu'une difficulté véritable, à cause de la méthode utilisée. Nous sommes aujourd'hui loin d'un consensus. Nous sommes aussi loin d'une réponse réelle et concrète apportée tant au défi écologique qu'au défi social ou humain de l'agglomération. C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, que nous voterons « contre » cette délibération. Je vous remercie et m'excuse de la durée de cette intervention.

« Je vous remercie M. AUGOYARD pour cette intervention, y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Mme BRUGNERA, c'est à vous. » :

« Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, je voulais remercier Laurence CROIZIER pour son intervention claire et pédagogique dont je partage le fond.

Cette intervention, que je fais au nom de mon groupe Progressistes & Républicains, s'adressera et vous m'excuserez M. BLACHE, en grande partie au Maire de Lyon qui nous a convoqués en urgence pour donner un avis sur la future Zone à Faibles Émissions dans notre ville.

Je sais, hélas, qu'en tant que Maire d'arrondissement, vous n'avez que très peu de prises sur ce type de décisions, comme sur tant d'autres. On le sait, après de grandes déclarations sur les mairies d'arrondissement, le maire de Lyon a très vite réduit ses ambitions en la matière à une gouvernance à une gouvernance extrêmement verticale, si ce n'est excluante, des arrondissements.

L'augmentation des budgets et des compétences d'arrondissement, ce n'est pas pour ce mandat, ce mandat pour le climat, pour les arrondissements ». Pour cela, il faudra attendre.

D'ailleurs, je relève que, dans le cadre de cette consultation, comme cela est mentionné dans la délibération qui nous occupe, les mairies d'arrondissement devraient être parties prenantes de cette

organisation. Aussi je m'interroge. Qu'en est-il ? Quels moyens avez-vous eus pour faire vivre cette concertation ? Quelles sont les initiatives que vous avez pu prendre localement ?

Nous voilà donc aujourd'hui réunis en urgence pour débattre de la « Première étape d'amplification de la zone à faibles émissions sur le territoire de la Métropole de Lyon. » Pourquoi en urgence ? Nous nous sommes bien interrogés. Seul le Maire de Lyon pourrait nous l'expliquer. Légèreté ? Oubli ? Volonté ? Stratégie ? Politique ? Vacances ????? Nous ne le saurons. Toujours est-il que ce nouvel épisode municipal est malheureusement symptomatique de la méthode qui est celle de monsieur Doucet sur la gestion d'un dossier pourtant particulièrement sensible. Après les atermoiements de calendrier, l'oubli des règles essentielles du débat public, cela fait beaucoup pour un dossier qui devrait pourtant être suivi de près par une mairie qui se réclame de l'écologie.

Voilà pour la forme, maintenant sur le fond, 3 points :

1/ Je n'insisterai pas sur la nécessité de poursuivre ce travail sur la ZFE que nous avons engagé lors de la précédente mandature, il y a maintenant plus de six ans. C'est effectivement un travail de longue haleine que nous avons mené car nous sommes favorables au principe même d'une ZFE.

2/ Cependant, nous restons, en ce qui nous concerne, et contrairement à la majorité actuelle, et Laurence CROIZIER a bien insisté sur ce point, particulièrement attentifs à son acceptation par nos concitoyens, condition selon nous essentielle à sa réussite. Cette acceptation passe par un travail de préparation sérieux et par celui d'accompagnement de sa mise en œuvre. Une question donc de méthode, d'écoute et d'adaptation. Trois qualités qui nous semblent inconnues de l'équipe de M. Doucet.

Enfin, nous avons le souci de concilier transition écologique et justice sociale, de prendre en compte les plus précaires et les plus modestes, ainsi que les classes moyennes. Ce point doit être au centre de nos travaux si nous ne voulons que cette Zone à Faibles Émissions se transforme en Zone à Forte Exclusion. Récemment, dans un mensuel local, en réponse à des interrogations légitimes, le Maire de Lyon nous explique que son ambition est d'être « le maire des piétons ».

Il nous annonce « l'évaporation des véhicules », quelle drôle d'idée ? Et il prédit que « les gens vont aussi changer de mode de vie et de logements en se rapprochant du centre-ville », et ceci dans une grande décontraction tellement éloignée des soucis quotidiens de nos concitoyens.

On pourrait en rire si ces décisions n'impactaient pas des milliers de Lyonnaises et de Lyonnais. Car concrètement, alors que d'ici quelques mois, ce sont près de 30 000 véhicules qui vont donc devoir s'évaporer, comme dit le maire de Lyon, dans notre Métropole et tout particulièrement dans notre ville, quelles sont les réponses concrètes apportées à leurs propriétaires ?

A tous ces Lyonnais et Lyonnaises qui demain devront se séparer de leur véhicule, que dites-vous M. Doucet ? Achetez une voiture électrique ? Roulez à vélo ? Préférez la marche à pied ? Car en ce qui concerne les transports en commun, on verra plus tard !

Bien sûr, il est aujourd'hui essentiel de questionner la place de la voiture en ville, mais nous devons le faire en intégrant pleinement les contraintes économiques que cela fait peser sur les habitants et la capacité de la collectivité à leur fournir des alternatives efficaces et adaptées à leurs besoins.

Nous ne pouvons nous satisfaire d'une solution qui offre aux plus aisés le confort d'une voiture électrique et qui laisse les plus modestes et les classes moyennes sur le bord de la route, dans l'attente de solutions alternatives réelles. Nous ne pouvons pas exiger des Lyonnais la même adaptation à la transition écologique, quelques soient leurs revenus.

Aujourd'hui tout le monde n'a pas les moyens de remplir son frigo de bio, de se vêtir en coton durable et d'acheter un véhicule électrique. Nous devons adapter nos politiques.

C'est pourquoi nous défendons une écologie sociale avec une responsabilité commune mais différenciée et nous refusons cette écologie autoritaire que vous prônez et qui impose à chaque individu, même le plus fragile, d'endosser une responsabilité qu'il n'a pas les moyens de porter. Comme d'autres élus, de droite comme de gauche, nous nous inquiétons de voir une partie de la population exclue par cette mise en œuvre de la ZFE à Lyon.

Les vœux pieux formulés en conclusion à la fin de cette délibération ne nous rassurent malheureusement pas. Ce que nous voulons, ce sont des assurances sur les mesures qui accompagneront cette ZFE. Des mesures qui pourront apporter des garanties aux plus modestes, aux classes moyennes, aux travailleurs.

Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, en ce qui me concerne, je voterai « contre » cette délibération. Je voterai contre la forme et la méthode, contre l'absence d'accompagnement prévu, même si je suis clairement pour la mise en œuvre d'une ZFE en zone urbaine et pour une action résolue afin d'améliorer la qualité de l'air de notre ville et métropole.

D'ailleurs, nous en reparlerons peut-être à l'occasion d'un futur conseil d'arrondissement, convoqué peut-être lui-aussi en urgence, pour débattre du Plan de Protection de l'Atmosphère élaboré par les services de l'État, et qui a aussi, semble-t-il, si j'en crois la presse, eu le malheur d'être notifié en pleines vacances.

Peut-être faudrait-il dire aux nouveaux élus qu'un mandat ne s'exerce pas que les jours ouvrés et aux heures de bureau.

Chers collègues je vous encourage à voter « contre » cette délibération en demandant que soient explicitées, avant toute mise en œuvre, les mesures d'accompagnement précises et chiffrées.

En espérant que la réponse ne sera pas, « nous attendons de voir ce que va faire l'État ». Parce qu'être un « responsable » politique, cela implique d'agir par tous les moyens et avec toutes ses compétences et de ne pas toujours demander aux autres de faire le travail pour lequel on a été élu. Je vous remercie. »

M. BLACHE : « Je vous remercie Mme BRUGNERA pour votre intervention. Je voulais vous signaler que pendant les interventions précédentes Mme CABRERA, M. BILLARD et Mme BLANC ont rejoint le conseil.

Mme DELAUNAY a demandé à pouvoir intervenir. »

« oui, j'aurais souhaité intervenir aussi brièvement. C'est possible ?

M. le Maire confirme « oui, bien sûr. »

Mme DELAUNAY : « je remercie toutes les interventions qui viennent d'être prononcées, en particulier celle de Mme CROIZIER reposant sur un argumentaire et sur des éléments qui soulignent les divergences de vues qui peuvent exister entre la Mairie du 6<sup>e</sup> et les propositions qui lui sont faites par la Ville de Lyon et par la Métropole. Ces divergences de vues sont tout à fait à la hauteur du débat politique que nous devons mener ici dans de bonnes conditions.

Donc, voilà, je remercie Mme CROIZIER pour le caractère argumenté de son intervention.

Je vais répondre très rapidement sur les raisons qui justifient le conseil auquel nous assistons ce matin. Je vais rentrer dans le détail mais d'être quand même assez rapide !

Nous sommes donc quand même en conseil un peu exceptionnel ce matin parce que nous avons été informés, parce que pour le 27 janvier, nous avons 133 rapports à rendre et que c'était verrouillé le 7 janvier. Or, on a reçu des éléments qui nécessitaient l'idée qu'on pouvait avoir un débat en fait. Et, c'est cela qui est intéressant, parce qu'il y aurait une autre option qui pouvait être prise : « bon, on passe en urgence et puis, il n'y a pas de débat ».

Ce débat là ; il est pour moi, pertinent parce qu'il permet à tout le monde, tous les élus, ici, de ce conseil, tous les élus du 6<sup>e</sup> arrondissement de vraiment se pencher sur cette question, de vraiment l'étudier dans le détail du dossier. Moi ce que je note c'est que, si il y a bien sûr, des divergences de vues sur le calendrier, sur les aides, des divergences de vues sur beaucoup de sujets, il reste, quand même, je l'ai noté de la part de tout le monde une volonté d'avancer sur ce sujet, une volonté de faire en sorte que ces choses soient efficaces et donc, moi, je remercie tout le monde pour les interventions qui viennent d'être faites et, malgré le caractère un peu exceptionnel de ce conseil, je souhaite qu'il soit pour nous tous et toutes ici d'approfondir ce dossier et d'avoir à ce sujet des éléments d'argumentation aussi intéressants que possible. Voilà ! »

M. BLACHE reprend la parole : oui, je vous remercie Mme DELAUNAY. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non, il n'y a plus de demandes ? Donc, je vais proposer à Mme CROIZIER de reprendre la main pour reprendre deux, trois sujets. Mme CROIZIER, c'est à vous. »

« Oui, merci M. le Maire, ...

Mme NAZARET, M. AUGOYARD font remarquer qu'on n'entend pas Mme CROIZIER.

« C'était la zone à faible émission sonore » rajoute M. AUGOYARD.

M. BLACHE dit « je n'ai pas appuyé sur le bon bouton

.

Mme CROIZIER ; « je reprends la main sur deux ou trois petites précisions. Mme BRUGNERA, vous avez effectivement posé la question sur ce qu'on avait organisé et ce qu'on comptait réorganiser par rapport à cette ZFE. Effectivement, dès que les registres ont été mis en place, nous avons informé l'ensemble des conseils de quartier et les CILs. Nous étions d'ailleurs en train d'organiser une réunion



avec les conseils de quartier et la Mairie Centrale a pris la main pour organiser en visio une réunion sur l'ensemble de la ville : une pour les conseils de quartier et une pour les CILs. Clairement, c'était une belle volonté qui s'est pris un peu un mur car sur l'ensemble de la ville, il y avait une vingtaine d'habitants qui étaient connectés ce soir-là. Donc, nous avons convenu avec le conseil de quartier « environnement » qu'avant la fin de la concertation, la deuxième concertation, celle qui s'achève le 5 mars, de refaire une réunion ici pour essayer de resensibiliser l'ensemble des habitants.

Je reviendrai très peu sur l'argumentaire de Mme DELAUNAY pour le conseil exceptionnel. C'est de bonne guerre de dire que le sujet était tellement important qu'il fallait qu'on y consacre encore plus de temps. Je vous rappelle qu'on avait le vendredi matin qui était réservé pour le conseil municipal et que si cela avait été aussi évident que cela que le dossier n'avait pas été oublié, la réponse aurait été immédiate lorsque j'ai posé cela en commission le 14 janvier et quand je l'ai reposé en conseil d'arrondissement où vous étiez vous-même présente.

Mme BRUGNERA, enfin, l'a indiqué, on a la même problématique concernant le Plan de Protection de l'Atmosphère. C'est un petit peu dommage. Si ce sujet-là n'est pas lié à la ZFE, on ne sait pas où on va ! D'ailleurs, c'est étonnant de voir que dans la délibération que nous sommes sensés entériner aujourd'hui, il est fait référence au PPA, il est de 2014 alors qu'on a reçu les indications concernant le suivant, indications sur lesquelles la ville de Lyon ne se positionnera qu'après la fin du délai légal. Donc, c'est un petit peu dommage pour un sujet qui, justement, aurait dû être sans difficulté de passage puisque c'est prévu depuis mars 2021. Voilà, M. le Maire mes commentaires avant le vote. »

M. BLACHE précise ; « les interventions étant terminées, nous allons pouvoir passer au vote. »

**Mme DELAUNAY, M.REVEL, Mme LAHMAR Mme LACROIX, Mme NAZARET votent POUR.**

**M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, Mme TRIBALAT, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.HERNANDEZ, M.BILLARD, M.STUDER Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme BRUGNERA votent CONTRE.**

**LE RAPPORT EST REJETE.**

\* \* \*

Nous passons maintenant aux questions diverses.

Y-a-t-il des questions ?

M. AUGOYARD donne une information ; « Oui, M. le Maire, si vous me permettez. Juste puisqu'on parlait de mobilité avec les zones ZFE et de protection de l'air de notre ville, la Mairie d'arrondissement suit avec Laurence CROIZIER avec beaucoup d'attention le projet avec le T9, projet de tramway qui doit relier les stations de Vaulx-en-Velin-la Soie Charpenne via Vaulx-en-Velin/Villeurbanne. C'est une ligne très intéressante et très importante pour notre agglomération. Sur le principe, il n'y a aucun problème. Mais nous suivons avec beaucoup d'attention, la difficulté née de l'insertion du terminus de cette ligne, contrairement à ce qui avait été annoncé pendant de nombreux mois sur la rue Bellecombe, en fait dans notre arrondissement. Nous avons énormément insisté pour qu'il y est une très forte concertation qui n'a pas existé encore avec les habitants de notre arrondissement et nous reviendrons avec d'autres initiatives dans les temps qui viennent. En tous les cas, il faut rappeler, comme on l'a fait pour la ZFE, l'importance de concerter avec les habitants les commerçants, les acteurs économiques et sociaux des différents quartiers et rappeler qu'on ne construit jamais une ville sans ses habitants et malgré eux et qu'il est aussi important de changer de logiciel en la matière, y compris pour des projets de tramway. On a déjà été échaudé par le projet du C3, quelques élus s'en souviennent. Les commerçants et les habitants du cours Lafayette s'en souviennent plus que nous.

Je voulais vraiment insister là-dessus M. le Maire et vous dire que la Mairie d'arrondissement était vraiment au fait et suivait avec une énorme attention les « débouchés » de ce projet T9.

\* \* \*

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le mardi 15 mars 2022 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h10.